La production d’algues en Europe, un secteur en devenir

19 avril 2023

En novembre 2022, la Commission européenne a adopté une communication intitulée *Vers un secteur des algues de l’UE fort et durable*, qui définit le cadre visant à développer ce secteur. Depuis, le Parlement européen a publié en février 2023 le rapport d’une étude sur le sujet, réalisée par ses services pour sa commission Pêche.

La première partie dresse un panorama de la production d’algues en Europe, de ses opportunités et freins. Elle distingue les macroalgues, principalement issues de la récolte de stocks sauvages ou plus rarement cultivées en mer, et les microalgues produites à terre, dans des étangs ouverts ou des systèmes fermés (photobioréacteurs, fermenteurs). La deuxième partie du rapport présente le développement économique du secteur en Europe et le compare aux autres régions productrices telle l’Asie, d’où sont issus 97 % des volumes produits dans le monde.

Évolution de la production d’algues dans le monde entre 1950 et 2019

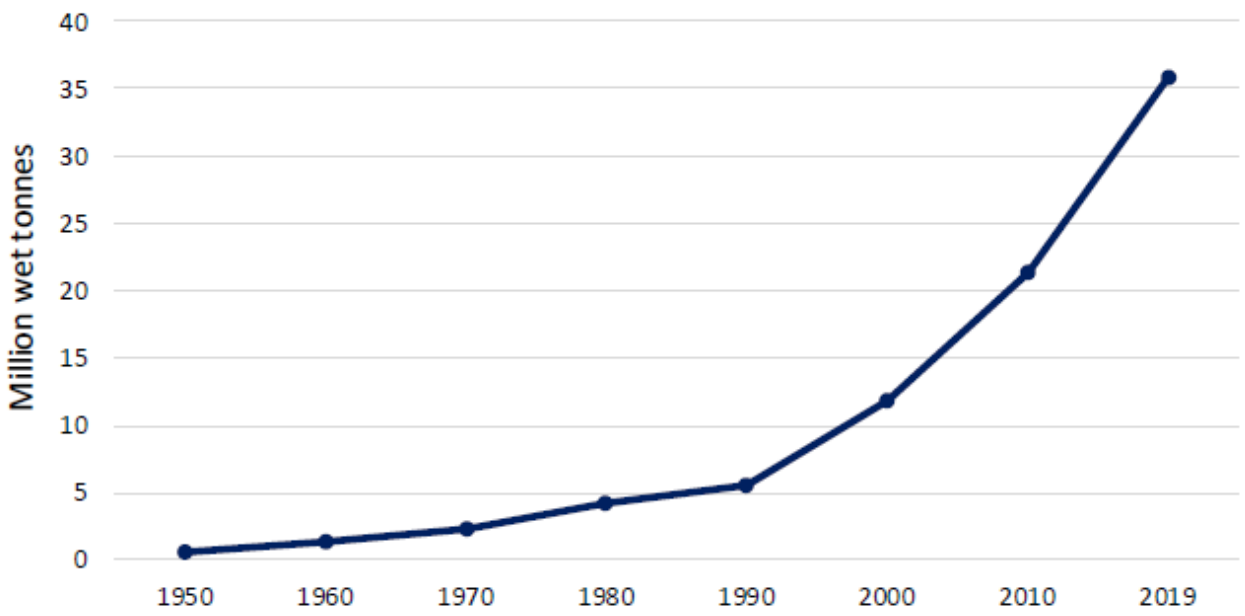

Source : Parlement européen

Si le secteur a connu une très forte croissance depuis 30 ans (figure ci-dessus), la production européenne ne s'est pas véritablement développée (figure ci-dessous) et représente aujourd'hui moins de 1 % des volumes mondiaux. Toutefois, c'est en Europe que l'on observe le plus grand nombre de *startups* et les plus gros investissements ces dernières années. Pour les auteurs, cela laisse entrevoir des perspectives de développement futur importantes.

Évolution de la production d'algues en Europe entre 1950 et 2019

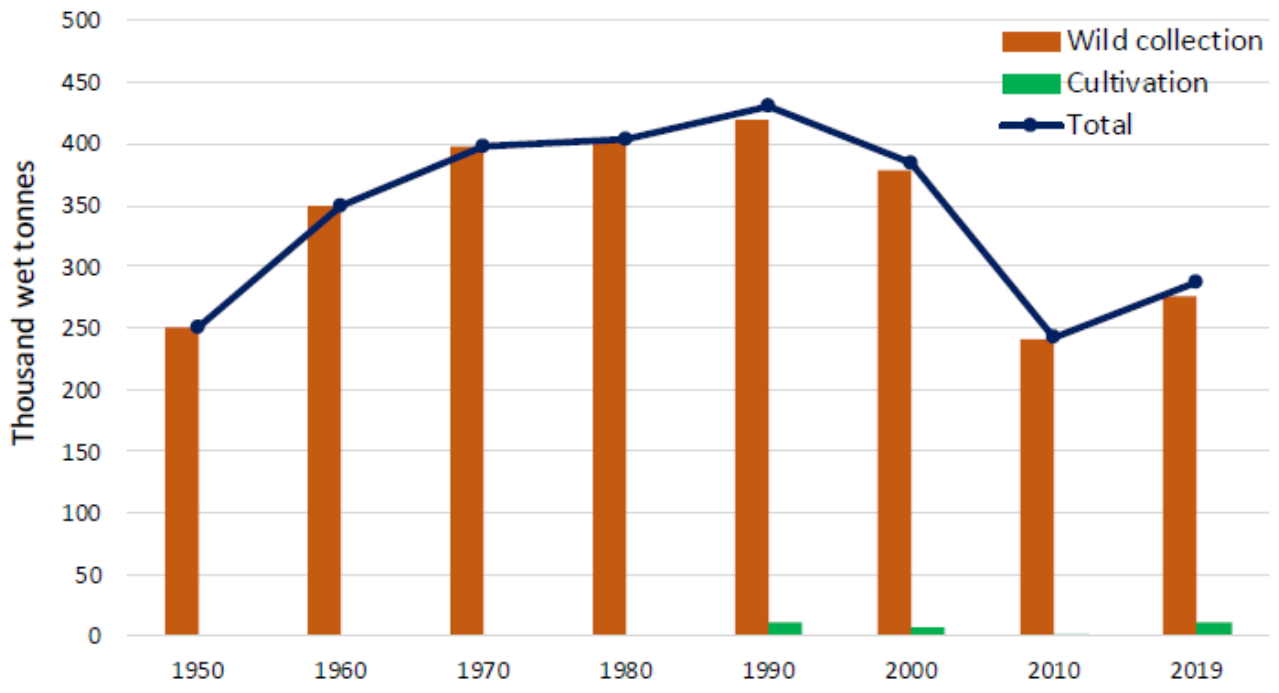

Source : Parlement européen d'après FAO

La dernière partie de l'étude recense les initiatives de l'Union européenne en faveur des algues. Elle détaille en particulier la communication de la Commission de novembre 2022, pour faire le point sur l'intérêt de développer ce secteur dans le cadre de la bioéconomie bleue, et identifie les principaux défis à relever pour y parvenir. La communication propose quatre objectifs accompagnés de 23 actions pour la période 2023-2027. Les objectifs visent l'amélioration de la gouvernance et de la législation, la création d'un environnement favorable pour le développement des entreprises du secteur, l'amélioration des connaissances (bénéfices environnementaux, risques liés à la culture des algues, etc.) et le développement du marché en encourageant l'acceptation de ces produits par les consommateurs. L'étude conclut que relever ces défis, pour augmenter la production, nécessitera des efforts concertés de la part de la Commission, des États membres, des entreprises et des organismes de recherche.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : Parlement européen